

LES RÉDUCTIONS GROUPES-CIBLES

MYRIAM COIBION

Conseillère f.f. au service réglementation (Gestion des connaissances) de la Direction générale des services juridiques de l'ONSS

LAURENCE FOURNEAU

Direction générale de l'identification et du Contrôle de l'ONSS



Wolters Kluwer

Clôture rédactionnelle : 16 septembre 2019

Editeur responsable : Paul De Ridder

© 2019 Wolters Kluwer Belgium SA
Zénobe Gramme (bâtiment G)
Square des Conduites d'Eau 9-10
4031 Liège

Service clientèle et adresse de correspondance :

Motstraat 30
2800 Malines
Tél. : 015 78 76 00
client.BE@wolterskluwer.com
www.wolterskluwer.be

Hormis les exceptions expressément fixées par la loi, aucun extrait de cette publication ne peut être reproduit, introduit dans un fichier de données automatisé, ni diffusé, sous quelque forme que ce soit, sans l'autorisation expresse et préalable et écrite de l'éditeur.

D/2019/2664/210
ISBN 978-94-03-01235-3
BP/ENDRSOC-BI19003

TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

PARTIE I^{RE} INTRODUCTION	1
1. Remarques préliminaires	1
2. Quelques mesures de réduction au fil du temps	2
 PARTIE II PRINCIPES GÉNÉRAUX	 9
1. Champ d'application	9
2. Formule	10
3. Cumul	12
3.1. Principe	12
3.2. Aides à l'emploi et Maribel social	14
3.3. Montant maximum	14
4. Unité d'établissement	16
4.1. Principe	16
4.2. Notion	17
4.3. Banque-Carrefour des Entreprises	18
4.4. Employeurs étrangers	20
4.5. Déclaration multifonctionnelle	20
4.6. Un cas particulier : décès d'un employeur en personne physique	21
5. Salaire trimestriel de référence	22
6. Continuation	25
6.1. Principe de base	25
6.2. Conditions d'application de l'article 353ter	25
6.3. Responsabilité solidaire	29
6.4. Un cas particulier : Reprise des engagements pris au nom d'une entité en formation	30
7. Vérification par l'Office national de sécurité sociale	32
8. La charge de la preuve	34
9. La motivation des actes administratifs	34

PARTIE III LES RÉDUCTIONS FÉDÉRALES	37
1. Les travailleurs âgés	37
1.1. Champ d'application	37
1.2. Montant de la réduction	38
2. Les demandeurs d'emploi de longue durée	38
2.1. Activa	38
2.2. Économie d'insertion (SINE)	43
2.2.1. Quels sont le montant et la durée de la réduction ?	47
2.2.2. Continuation des réductions SINE lors d'un changement d'employeur	49
2.3. Transition professionnelle (PTP)	49
3. Les premiers engagements	54
3.1. Notion de nouvel employeur (art. 343)	54
3.2. Remplaçant au sein d'une même unité technique d'exploitation (UTE – art. 344)	57
3.2.1. Interprétation des 4 trimestres	57
3.2.2. Interprétation de la notion de même unité technique d'exploitation	58
3.2.3. Interprétation du terme remplaçant	69
3.3. Montants et périodes de la réduction	72
3.4. Cas particulier : un contrat de travail multi-employeurs (appelé aussi contrat de travail global ou multiple)	78
4. Les jeunes travailleurs	78
4.1. Employeurs visés par la réduction jeunes travailleurs selon les modalités fédérales	79
4.2. Travailleurs concernés	82
4.3. Montant et durée de la réduction	86
5. Les tuteurs	87
6. La réduction collective du temps de travail et la semaine de quatre jours	89
6.1. Réduction de la durée de travail	89
6.2. Travailleurs concernés par la réduction de la durée de travail	91
6.3. Semaine de quatre jours	94
6.4. Travailleurs concernés par la semaine des quatre jours	95
6.5. Montant et durée de la réduction de cotisations patronales	96
6.6. Infraction aux dispositions relatives à la durée de travail	98
7. Les restructurations	99
7.1. Travailleurs attributaires de la réduction de cotisations patronales	100

7.2.	Employeurs concernés	101
7.3.	Montant et durée de la réduction de cotisations patronales	104
7.4.	Réduction de cotisations personnelles	104
8.	Les travailleurs ordinaires dans l'Horeca	107
8.1.	Employeurs concernés	107
8.2.	Travailleurs concernés	108
8.3.	Montant de la réduction	109
9.	Les agents contractuels subventionnés	110
9.1.	Employeurs concernés	111
9.2.	Travailleurs concernés	111
9.3.	Montant de la réduction	112
10.	Le personnel de maison	112
10.1.	Assujettissement – avant et après octobre 2014	112
10.2.	Employeurs concernés	113
10.3.	Travailleurs concernés	113
10.4.	Conditions supplémentaires	114
10.5.	Montant et durée de la réduction	114
11.	Les gardiens d'enfants	115
12.	Les artistes	117
12.1.	Principe	117
12.2.	Notion d'artiste	117
12.3.	Montant de la réduction	118
PARTIE IV	LES RÉDUCTIONS EN RÉGION BRUXELLOISE	119
1.	Les travailleurs âgés	119
1.1.	Champ d'application	119
1.2.	Montant et durée de la réduction	120
2.	Les demandeurs d'emploi de longue durée	120
2.1.	Activa	120
2.2.	L'économie d'insertion (SINE)	121
2.3.	La transition professionnelle (PTP)	121
3.	Les jeunes travailleurs	121
4.	Les tuteurs	121
5.	Les restructurations	122
6.	Les contractuels subventionnés	122

TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

6.1.	Employeurs concernés	122
6.2.	Travailleurs concernés	123

PARTIE V LES RÉDUCTIONS EN RÉGION FLAMANDE 125

1.	Les travailleurs âgés	125
1.1.	Champ d'application	125
1.2.	Montant de la réduction	126
2.	Les demandeurs d'emploi de longue durée	127
2.1.	Activa	127
2.2.	L'économie d'insertion (SINE)	127
2.3.	La transition professionnelle (PTP)	128
3.	Les jeunes travailleurs	128
3.1.	Employeurs concernés	128
3.2.	Travailleurs concernés	129
3.3.	Montant et durée de la réduction	133
4.	Les restructurations	134
5.	Les contractuels subventionnés	134
6.	La marine marchande	135

PARTIE VI LES RÉDUCTIONS EN RÉGION WALLONNE HORS COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE 137

1.	Les travailleurs âgés	137
1.1.	Champ d'application	137
1.2.	Montant de la réduction	138
2.	Les demandeurs d'emploi de longue durée	138
2.1.	Activa	138
2.2.	L'économie d'insertion (SINE)	139
2.3.	La transition professionnelle (PTP)	139
3.	Les jeunes travailleurs	140
4.	Les tuteurs	142
5.	Les restructurations	142
6.	Les contractuels subventionnés	143
6.1.	Employeurs concernés	143

6.2.	Travailleurs concernés	145
6.3.	Formalités	147
7.	Le personnel de maison	148

PARTIE VII LES RÉDUCTIONS EN RÉGION WALLONNE EN COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE

1.	Les travailleurs âgés	149
2.	Les demandeurs d'emploi de longue durée	151
2.1.	Activa	151
2.2.	L'économie d'insertion (SINE)	151
2.3.	La transition professionnelle (PTP)	152
2.4.	Les mesures régionales pour les demandeurs d'emploi de longue durée	152
3.	Les jeunes travailleurs	154
4.	Les tuteurs	155
5.	Les restructurations	155
6.	Les contractuels subventionnés	157

PARTIE VIII ANNEXES

1.	Liste des codes d'unité d'établissement spécifiques	159
2.	Tableaux des codes, durées et montants des réductions premiers engagements	159
3.	Codes pour les mesures de promotion de l'emploi	161
4.	Codes des réductions de cotisations patronales groupes-cibles applicables depuis 2016 selon les trimestres et les régions	162

PARTIE IX BIBLIOGRAPHIE